

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 4 octobre 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M ^{me} Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5500/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5501/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5502/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Addenda au protocole d'entente entre la Ville de Mirabel et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;
9. PARC (Plan annuel de la répartition de la clientèle) 2017-2018;
PAUSE
10. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
11. Questions diverses;
12. Information du comité de parents;
13. Information de la vice-présidence;
14. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
15. Information de la direction générale;
16. Tour de table - partage d'information;
17. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

M^{me} Suzie Girard - école Saint-Stanislas.

PAROLE AUX ÉLÈVES

ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MIRABEL ET LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (R-5503/SRM)

ATTENDU le protocole d'entente, signé le 25 mai 2009, entre la Ville de Mirabel et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) adopté par le conseil des commissaires le 31 mars 2009 (R-3281/DGA);

ATTENDU QUE le protocole en question arrive à son échéance le 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT la construction de l'école Mer-et-Monde sur le territoire de la Ville de Mirabel;

CONSIDÉRANT la résolution de la Ville de Mirabel acceptant l'addenda adopté le 23 août 2016 (690-08-2016);

Il est PROPOSÉ par M. Éric Filiatrault, commissaire :

De modifier l'article 1.1 du protocole en insérant l'école Mer-et-Monde et l'article 1.2 en insérant le parc de la montagne et ses infrastructures.

D'autoriser la présidence et la direction générale de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à signer l'addenda numéro 1 lequel devra être conforme au projet déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2016-2017-03*.

Adopté

PARC (PLAN ANNUEL DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE) 2017-2018 (R-5504/SOST)

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) d'adopter annuellement un plan de répartition de sa clientèle dans ses écoles;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de l'organisation scolaire et du transport a préparé un projet dans ce sens, et ce, en collaboration avec les directions d'école;

CONSIDÉRANT QU'il est jugé pertinent, avantageux et nécessaire de soumettre ce projet à la consultation des écoles, du comité de parents, des conseils d'établissement et des associations;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, de procéder au lancement de la consultation du plan de répartition de la clientèle 2017-2018, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2016-2017-04*.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5505/SSGC)

M. Robert Fugère, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 21 h 20.

Adopté

Président

Secrétaire